

# CAILLIAU: PEINE PLUS LÉGÈRE POUR LE D<sup>R</sup> DUPONT

N.C.

Mardi 16 juin 2009

Source : La Capitale - 16 juin 2009

Les parents de Mélanie se battent depuis longtemps.

La cour d'appel de Bruxelles a accordé mardi une suspension du prononcé de la condamnation pendant 5

ans en faveur du dr Dupont, un médecin généraliste de 55 ans, reconnu coupable d'un homicide involontaire commis sur Mélanie Cailliau, décédée à l'âge de 22 ans.

Le 5 mai 2004, la victime avait consulté un assistant du prévenu, qui était le médecin de son compagnon. Cinq jours plus tard, Mélanie Cailliau, étudiante en dernière année à l'Ichec, appellera le dr Bernard D. en personne pour lui signaler qu'elle avait grossi de 5 kilos et qu'elle ressentait des signes d'essoufflement.

Elle a vu le prévenu, une seule fois dans sa vie, le 28 mai. Elle avait alors grossi de quelque 16 kilos en moins de deux mois. Le médecin ne recommandera pas son hospitalisation, alors qu'elle avait perdu connaissance devant lui. La jeune femme est décédée le lendemain, d'un arrêt cardiaque.